

BREVET PROFESSIONNEL
ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

ÉPREUVE E5 U50
GESTION DE L'ENTREPRISE

Le corrigé comporte 6 pages numérotées 1/6 à 6/6.

Barème sur 80 points

Dossier 1 :	État de rapprochement bancaire	14 pts
Dossier 2 :	Enregistrements comptables	15 pts
Dossier 3 :	Budget de trésorerie	17 pts
Dossier 4 :	Tenue d'un stock	17 pts
Dossier 5 :	Bulletin de salaire, convention collective et congés payés	17 pts

BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE	CORRIGÉ	BPECPE51406
Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Session 2014	Page 1/6
	Durée : 3 h	Coef. : 4

ANNEXE 1 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 14 pts suivant détail

ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE au 30 novembre 2013. (1 pt)					
Compte 512 « Banque - Crédit Mutuel »		Opérations (libellés 0,5x7 = 3,5 pts)		Relevé du Crédit Mutuel	
DÉBIT	CRÉDIT			DÉBIT	CRÉDIT
14 016,28 (0,5 pt)	(1 pt)	Soldes		(1 pt)	11 731,33
35,60 (0,5 pt)	256,30 (0,5 pt)	Prélèvement Doméo			
	12,60 (0,5 pt)	Remise de cartes bancaires			
		Frais de tenue de compte			
		Chèque Dior n°549		589,00	(0,5 pt)
		Chèque AXA assurances n°551		250,95	(0,5 pt)
		Règlement CB Buror		65,00	(0,5 pt)
(0,5 pt)	2 956,60	Virement Perfect Sun			
14 051,88 (0,25 pt)	3 225,50 (0,25 pt)	Totaux		904,95 (0,25 pt)	11 731,33 (0,25 pt)
(1 pt)	10 826,38	Soldes ajustés		10 826,38	(1 pt)
14 051,88 (0,25 pt)	14 051,88 (0,25 pt)	Totaux		11 731,33 (0,25 pt)	11 731,33 (0,25 pt)

ANNEXE 2 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 15 pts suivant détail

BORDEREAU DE SAISIE					
Mois et année : Novembre 2013 (0,25x2 = 0,5 pt)					
Date	Code journal	N° de compte	Débit	Crédit	Libellé
(0,25x10 = 2,5 pts)		(0,5x17 = 8,5 pts)			(0,5x5 = 2,5 pts)
25	AC	218300	1 632,00		Fct 11-1256 de AM Informatique
		445620	319,87		
		404AMI		1 951,87	
26	AC	606120	348,70		Fct 25487952 de Veolia Eau
		445660	19,18		
		401VEO		367,88	
28	TR	626000	6,96		Pc 1256 La Poste -Timbres
		530000		6,96	
29	AC	601200	203,00		Facture 14875V de StylePro
		601100	95,60		
		624100	8,73		
		445660	60,24		
		401STY		367,57	
30	TR	530000	117,96		Ticket de caisse 28 - Soins en cabine
		512000	425,18		
		706100		454,13	
		445710		89,01	
Totaux pour contrôle			3 237,42	3 237,42	(1 pt)

ANNEXE 3 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 17 pts suivant détail**BUDGET DE TRÉSORERIE 15 pts**

	Décembre	Janvier	Février
Encaissements :			
<i>Ventes de marchandises (0,5x3 = 1,5 pt)</i>	(648,80+5 387,85) 6 036,65	(598,65+5 272,47) 5 871,12	(585,83+5 908,86) 6 494,69
<i>Ventes de prestations (0,5x3 = 1,5 pt)</i>	(1 410,06+12 195,45) 13 605,51	(1 355,05+11 565) 12 920,05	(1 285+12 924,72) 14 209,72
Total des encaissements (0,25x3 = 0,75 pt)	19 642,16	18 791,17	20 704,41
Décaissements :			
<i>Achats de matières premières (0,5x3 = 1,5 pt)</i>	(1 307,55+825,26) 2 132,81	(2 179,25+1 237,89 +799,76) 4 216,90	(2 063,15+1 199,64 +971,32) 4 234,11
<i>Achats de marchandises (0,5x3 = 1,5 pt)</i>	(407,76+251,92) 659,68	(679,60+377,88 +230,04) 1 287,52	(629,80+345,06 +312,04) 1 286,90
<i>Achat d'un ordinateur et d'une imprimante (0,25 pt)</i>	1 951,87		
<i>Salaires (0,25x3 = 0,75 pt)</i>	3 700,00	3 700,00	3 700,00
<i>Cotisations sociales (0,25 pt)</i>		5 550,00	
<i>Loyer (0,25x3 = 0,75 pt)</i>	890,00	890,00	890,00
<i>Remboursement de l'emprunt (0,25x3 = 0,75 pt)</i>	1 500,00	1 500,00	1 500,00
<i>Païement de la TVA (0,25x3 = 0,75 pt)</i>	545,00	495,00	640,00
Total des décaissements (0,25x3 = 0,75 pt)	11 379,36	17 639,42	12 251,01
	(0,25x12 = 3 pts)		
Trésorerie début de mois	10 826,38	19 089,18	20 240,93
Encaissements	19 642,16	18 791,17	20 704,41
Décaissements	11 379,36	17 639,42	12 251,01
Trésorerie fin de mois	19 089,18	20 240,93	28 694,33

Donner le détail des éléments suivants :

- Encaissements de décembre suite aux ventes de marchandises : (0,5 pt)
(6 488x0,10)+(5 986,50x0,90) = 6 036,65
- Décaissements de janvier suite aux achats de matières premières : (0,5 pt)
(4 358,50x0,50)+(4 126,30x0,30)+(3 998,80x0,20) = 4 216,90

ANNEXE 4 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 2 pts

ANALYSE DU BUDGET DE TRÉSORERIE

0,5 pt	Que peut-on dire concernant la situation de la trésorerie de l'INSTITUT BALANE ? <i>On note une situation favorable.(Accepter toute réponse logique).</i>
0,5x2 = 1 pt	Citer deux raisons qui peuvent expliquer cette situation. <ul style="list-style-type: none">• Les encaissements sont supérieurs aux décaissements.• Le solde du compte banque au 30 novembre 2013 est déjà élevé.• Les délais de paiement accordés par les fournisseurs sont supérieurs à ceux accordés aux clients.• Les encaissements augmentent en février.
0,5 pt	Proposer une solution qui permettra à la gérante de faire fructifier la trésorerie. <i>Placer une partie de son argent à court terme. (Accepter toute réponse logique).</i>

ANNEXE 5 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 17 pts

FICHE DE STOCK « ROUGE A LÈVRES MANDARINE PASSION »

(0,25 pt par élément - Date/libellé/quantité/PU/montant - 0,25x68 = 17 pts)

Référence : RG04		Stock minimum : 7								
Article : Rouge à lèvres Mandarine Passion		Stock maximum : 18								
Dates	Lib.	Entrées			Sorties			Stock		
		Q	PU	Montant	Q	PU	Montant	Q	PU	Montant
02/11	SI							10	13,95	139,50
02/11	E52	8	14,25	114,00				10	13,95	139,50
								8	14,25	114,00
06/11	S53				6	13,95	83,70	4	13,95	55,80
								8	14,25	114,00
12/11	S54				4	13,95	55,80	7	14,25	99,75
					1	14,25	14,25			
19/11	S55				2	14,25	28,50	5	14,25	71,25
29/11	E56	10	14,50	145,00				5	14,25	71,25
								10	14,50	145,00
30/11	S57				5	14,25	71,25	9	14,50	130,50
					1	14,50	14,50			

ANNEXE 6 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 7,25 pts suivant détail

TABLEAU DE DÉCOMPTE D'HEURES

	L	M	M	J	V	S	Total SEM	H. nor. (0,25 pt)	H. 125%	H. 150%
SEMAINE 44	8 h	8 h		8 h	8 h	3 h	35 h (0,5 pt)	35 h		
SEMAINE 45	8 h	8 h		8 h	8 h	3 h	35 h (0,5 pt)	35 h		
SEMAINE 46	8 h (0,25 pt)	8 h (0,25 pt)		9 h (0,25 pt)	9 h (0,25 pt)	3 h (0,25 pt)	37 h (0,5 pt)	35 h	2 h (0,5 pt)	
SEMAINE 47	8 h (0,25 pt)	4 h	44 h (0,5 pt)	35 h	8 h (0,5 pt)	1 h (0,5 pt)				
SEMAINE 48	8 h	8 h		8 h	8 h	3 h	35 h (0,5 pt)	35 h		
Totaux (0,25x2 = 0,5 pt)									10 h	1 h

ANNEXE 7 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 3,75 pts suivant détail

CALCUL DU SALAIRE BRUT DE MARYLOU FLEURYNE

Période de paie : 01/11/2013 au 30/11/2013 (0,25 pt)			
Détail du salaire brut	Nombre d'heures (0,25x3 = 0,75 pt)	Taux * (0,25x3 = 0,75 pt)	Montant * (0,25x5 = 1,25 pt)
Salaire de base	151,67	9,95	1 509,12
Heures supplémentaires à 125 %	10	12,44	124,40
Heures supplémentaires à 150 %	1	14,93	14,93
Prime d'ancienneté (0,25 pt)			37,00
TOTAL SALAIRE BRUT			1 685,45

*Arrondir les résultats à deux décimales.

Détail calcul : (0,25x2 = 0,5 pt)

- Taux heures supplémentaires à 125 % : $9,95 \times 1,25 = 12,44$
- Taux heures supplémentaires à 150 % : $9,95 \times 1,5 = 14,93$

ANNEXE 8 - À RENDRE AVEC LA COPIE - 6 pts

0,5x2 = 1 pt	<p>Qu'est une convention collective ? <u>Accord conclu entre des employeurs ou une organisation patronale et un ou plusieurs syndicats de salariés.</u> <i>La convention collective traite de l'ensemble du droit du travail (contrat de travail, hygiène, congés, salaires, classification, licenciement...) adaptant ainsi le code du travail à un secteur donné. Elle comporte généralement un texte de base, souvent complété par des avenants, des accords, des annexes.</i></p>
0,5 pt	<p>Expliquer la phrase : « Le contingent annuel d'heures supplémentaires est fixé à 200 heures » qui figure sur l'extrait de la convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique (document 11 page 12/19). <u>L'employeur est autorisé à recourir aux heures supplémentaires sans avoir à solliciter l'accord au préalable de l'inspecteur du travail dans la limite de 200 heures supplémentaires sur l'année.</u></p>
0,5 pt	<p>Préciser pourquoi les jours fériés de novembre 2013 (1^{er} novembre et 11 novembre) n'entraînent pas une diminution de salaire pour Marylou Fleuryne. <u>Il est précisé sur l'extrait de convention que les jours fériés n'entraînent pas de diminution de rémunération. Un jour férié est équivalent à 8 heures de travail.</u></p>
0,5 pt	<p>Comment appelle-t-on le salaire minimum en dessous duquel un salarié ne peut être rémunéré ? <u>Le Smic (Salaire minimum interprofessionnel de croissance).</u></p>
0,5x2 = 1 pt	<p>Marylou Fleuryne percevra-t-elle le salaire brut calculé sur l'annexe 7 page 19/19 ? Expliquer. <u>Non, des cotisations sociales salariales seront prélevées par l'employeur.</u></p>
0,5 pt	<p>Quelle est la période de référence pour le calcul du nombre de congés payés auxquels Marylou Fleuryne aura droit en 2014 ? <u>Du 01/06/2013 au 31/05/2014.</u></p>
1 pt	<p>Indiquer le nombre de jours de congés payés que Marylou Fleuryne aura acquis au 31 décembre 2013. Préciser le calcul. 2 solutions : <u>2,5*7 = 17,5 jours</u></p>
1 pt	<p>Quelle est la période légale de prise des congés payés ? <u>Du 1^{er} mai au 31 octobre</u></p>